Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/06/2026 à 14h10
Réference de l'AR : 010-241000405-20260623-01_23_06_26-DE
Affiché le 25/06/2026 ; Certifié exécutoire le 25/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	01	23 .06	26

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 51
Nombre de conseillers en exercice :..... 51

Date de convocation : 17 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, DANGIN Anita, DANISKAN Serkan, DE AMARAL Kévin, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JEANDON Jean-Christophe, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, RENARD Régis, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à DANGIN Anita, COLLINET-VOYARD Christine pouvoir donné à BREVOT Benoît, ERARD Carine pouvoir donné à BARBIEUX Philippe, ERARD Claudine pouvoir donné à VAIRELLES Virginie, PINTO Hugo pouvoir donné à DANISKAN Serkan, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à MONNE Carmen, ROUSSEL Véronique pouvoir donné à VERGEOT Denis, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PIOT Bernard, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, DECHANET Marie-José

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSEL Eric

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....9
Votants.....42

01) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Pour : **42**	Contre : **0**	Abstention : **0**	Non participant : **0**
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 30 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur BOUSSEL Eric

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 juin 2026

Philippe BORDE,

Président

Communauté de Communes Région BARSEAUBE